

LA RETRAITE A 60 ANS, C'EST POSSIBLE ET C'EST FINANÇABLE !

PROPOSITIONS DE LA CGT

- Retour à la retraite à 60 ans et plus tôt pour les travaux pénibles
- Pas de retraite en dessous du Smic
- Augmentation générale des salaires avec un Smic à 2000€ brut et la remise en place de l'échelle mobile des salaires
- Egalité des salaires Femmes/Hommes
- Fin des exonérations de cotisations sociales patronales
- Prise en compte des années d'étude

Les mobilisations des 7 et 11 février 2023 furent encore une totale réussite avec, à Tours, plus de 26 000 travailleurs, retraités, privés d'emploi et étudiants et 4 530 000 manifestants cumulés au niveau national.

Non seulement nous voulons faire retirer la contre-réforme injuste des retraites que le Gouvernement veut imposer, mais nous voulons AUSSI revenir sur les réformes précédentes !

On ne lâche rien et on va tout reprendre !

La contre-réforme du gouvernement est injustifiée : le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) l'indique clairement ; le système de retraites n'est pas en danger. Il n'y a aucune urgence financière.

Cette contre-réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Cette contre-réforme gouvernementale n'a rien d'une nécessité économique, c'est le choix de l'injustice et de la régression sociale.

Renforcer notre système de retraites nécessite en revanche des mesures de progrès et de partage des richesses.

Quelques exemples de financement :

- Fin des exonérations de cotisations : c'est 30 milliards d'euros donnés aux entreprises à nos frais.
- Egalité femmes-hommes : la simple égalité des salaires créerait 5,5 milliards d'euros de cotisations.
- Augmentation générale des salaires, donc plus de cotisations.

DOSSIER

Ensemble pour la retraite à 60 ans



DOSSIER

Droit de grève, mode d'emploi



Signez la pétition intersyndicale avec le QR code. Déjà 1 000 000 signatures.

La réforme des retraites c'est quoi ?

- Le décalage de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans en 2030
- L'accélération de l'allongement de la durée de cotisation : 43 annuités dès 2027

Pas de retraite pour les jeunes !

Les jeunes qui font des études rentrent tardivement dans l'emploi. Par conséquent, pour obtenir toutes leurs annuités ils devront partir à la retraite encore plus tardivement.

Ex : pour un début d'activité à 24 ans et 43 ans de carrière, le départ à la retraite à taux plein se fera à 67 ans !!

Plus de précarité !

Aujourd'hui, 1 personne sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi : chômage, invalidité, inaptitude ... Ces personnes devront rester 2 ans de plus dans la précarité !

1200€ de retraite minimum garantie. Mensonge !

C'est 1200€ brut de pension régime de base + complémentaires. Pour l'obtenir il faudra avoir réalisé sa carrière complète, soit 43 années au SMIC !

Rassemblements et manifestations

Mercredi 15 février 2023 à 17h30, Place Michel Debré à Amboise

Jedi 16 février 2023, à 14h00, Place Jean Jaurès à Tours

Syndiquez-vous sur www.ud37.cgt.fr

